

P06 – LES FONDS MARINS – Poissons et mollusques

Zone Cacouna – Île Verte

Description

ESPÈCES CLASSÉES VULNÉRABLES

- Éperlan Arc-en-ciel (*Osmerus mordax*)
- Esturgeon noir (*Acipenser oxyrinchus*)
- Alose savoureuse (*Alosa sapidissima*)

AUTRES GENRES ET ESPÈCES DE POISSONS CAPTURÉS DANS LA ZONE

- Hareng de l'Atlantique
- Anguille d'Amérique
- Capelan
- Plies
- Omble de fontaine
- Épinoches
- Limace Atlantique
- Merluche écureuil
- Chaboiseaux

MOLLUSQUES

- Mye commune
- Moule bleue
- Bigorneau

I. L'ÉPERLAN ARC-EN-CIEL

A- Référence : Équipe de rétablissement de l'Éperlan Arc-en-ciel – 2003
Société de la faune et des parcs du Québec

B- Préambule

Les adeptes de la pêche à la ligne sur les quais des villages côtiers du Kamouraska, Rivière-du-Loup et des Basques se souviennent de l'époque pas très lointaine où les quais étaient des lieux de rencontres privilégiés entre parents, amis et voisins lors d'interminables parties de pêche à l'éperlan où les paniers débordaient de poissons après quelques heures de pêche.

Aujourd'hui, en 2006, l'Éperlan Arc-en-ciel est frappé du statut d'«espèce vulnérable» par le Comité aviseur sur la faune menacée ou vulnérable au Québec en date du 28 février 2002. (Document annexé) De nombreux facteurs ont été identifiés suite à la baisse importante de cette population (Verreault et al. 1999). Le plan d'action pour le rétablissement de l'Éperlan Arc-en-ciel est l'outil de protection exemplaire pour assurer un développement durable avec l'environnement industriel du port de Gros-Cacouna.

Référence : Plan d'Action pour le rétablissement de l'Éperlan Arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) population du sud de l'Estuaire du Saint-Laurent.

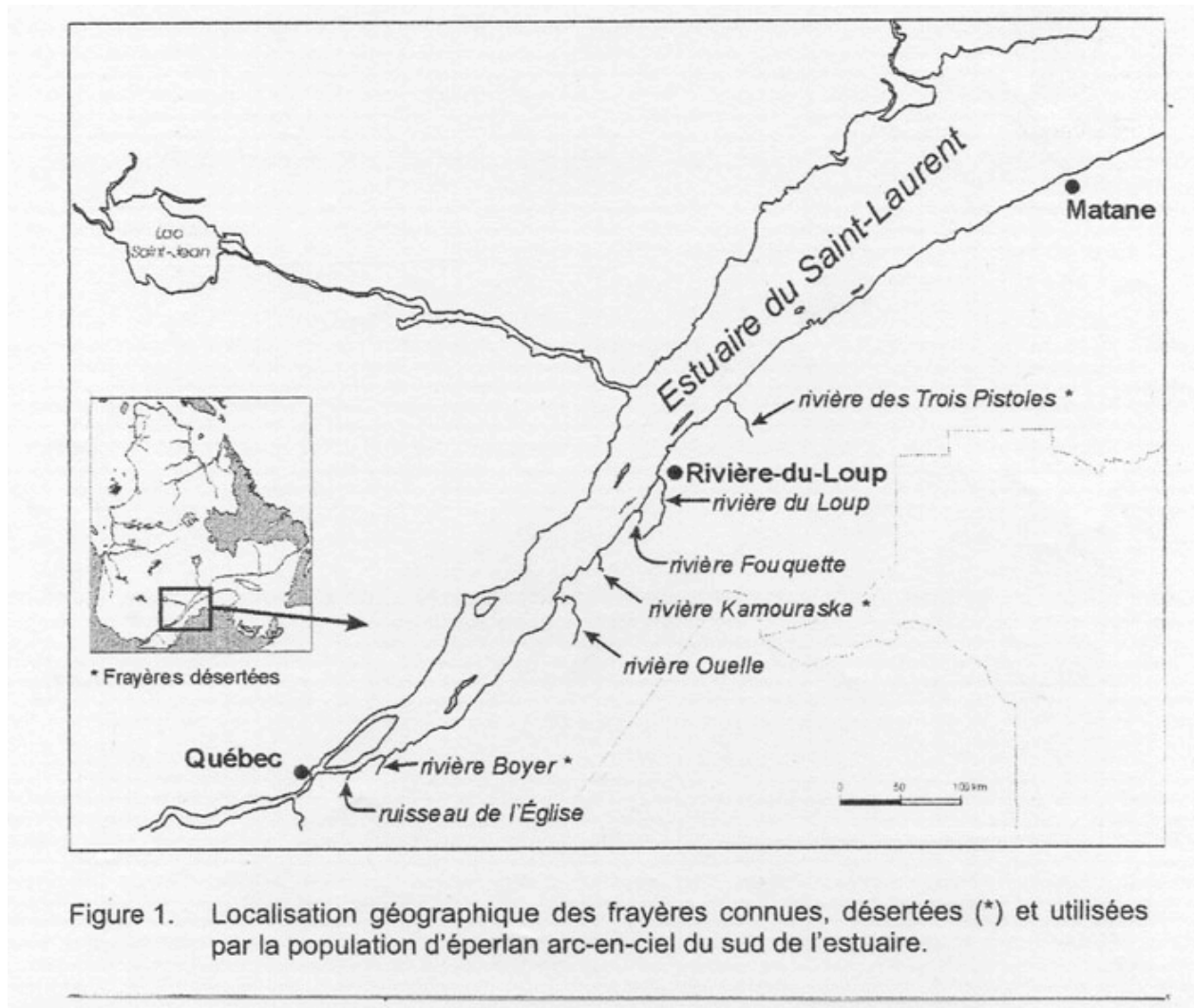


Figure 1. Localisation géographique des frayères connues, désertées (*) et utilisées par la population d'éperlan arc-en-ciel du sud de l'estuaire.

Zone Cacouna

L'Éperlan Arc-en-ciel de la rive sud du Saint-Laurent constitue une population génétiquement distincte des autres du Saint-Laurent qui en compte quatre dont deux sur la rive nord et une autre en Gaspésie dans la Baie des Chaleurs.

Le couloir de migration de l'Éperlan Arc-en-ciel de la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent emprunte les zones littorales du fleuve dont celles de Cacouna pour se rendre dans les frayères de montaison situées en eau douce des rivières du Loup, Fouquette et Ouelle sur une période de moins de 14 jours de la fin avril au 15 mai (Robitaille et Vigneault 1990, Verreault et al. 1999).

Pêche à la ligne et pêche blanche

La pêche à la ligne de l'Éperlan Arc-en-ciel dans le Bas-Saint-Laurent est une activité récréo-touristique complémentaire qui se caractérise par la pêche sur les quais existants de la région et la pêche blanche sous la glace dans des cabanons entre autres à Rivière-du-Loup – Cacouna – L'Isle-verte – Rivière Trois-Pistoles et Rimouski. Ces activités génèrent des retombées économiques dans le milieu et prolongent la saison d'hébergement touristique en particulier dans le secteur de l'Île Verte.

L'Éperlan Arc-en-ciel fait partie de notre patrimoine côtier du grand fleuve Saint-Laurent.



Chenal Île Verte – Cacouna, saison 2004-2005. Plus de 125 cabanes de pêche.
Photo Gérard Michaud

Impacts cumulatifs

- Construction d'un quai de 350 mètres de long au large de la digue d'enrochement nord.
- Dérangement par les niveaux de bruits sonores sous-marins lors de la construction du quai et en période d'opérations par les navires et remorqueurs.
- Déversements accidentels qui pourraient atteindre les zones de frayères (carte estuaire moyen).
- Pollution par les eaux de ruissellement du site du terminal dans le fleuve.
- Délestage des eaux des navires.
- Pompage des eaux de ballast au départ des méthanières.
- Déversement d'eau tiède résiduelle (17 à 20 degrés C) dans le fleuve, environ 170 litres par minute provenant d'un sous-produit de la combustion du gaz naturel dans les vaporisateurs.

Actuellement, les études sur les effets néfastes de ces impacts cumulatifs sont incomplètes au niveau des communautés biologiques et des conditions physico-chimiques du secteur ainsi que dans les zosteraies intertidales fréquentées par au moins dix espèces de poissons dont l'Éperlan Arc-en-ciel.

Source : *Mise en valeur de l'habitat de poisson de la Réserve nationale de faune de L'Isle-Verte (1995)*. Rapport présenté à la Direction de la Gestion de l'habitat du poisson. Ministère des Pêches et des Océans. Lemieux, C. et G. Michaud.

C- Question

Considérant que la zone de protection marine de l'Estuaire sud du Saint-Laurent a été créée scientifiquement et légalement pour protéger la biodiversité de ces écosystèmes exceptionnels sur lesquels repose l'avenir du Saint-Laurent ;

Considérant que des lois, règlements, plans d'action et plans de rétablissement protègent ces habitats ;

Considérant que les autorités des gouvernements canadien et québécois doivent respecter leurs engagements et objectifs dont la Loi sur les espèces menacées et vulnérables du Québec, adoptée en 1989 :

- empêcher la disparition des espèces vivant au Québec ;
- éviter une diminution de l'effectif des espèces fauniques menacées ou vulnérables ;
- assurer la conservation des habitats des espèces menacées ou vulnérables ;
- rétablir les populations et les habitats des espèces désignées menacées ou vulnérables ;
- éviter que toute espèce ne devienne menacée ou vulnérable ;

En conséquence :

Quelles seront les actions mises de l'avant et les restrictions appliquées par le promoteur Énergie Cacouna pour appuyer et contribuer à la mise en œuvre du plan de rétablissement de l'Éperlan Arc-en-ciel ?

II. AUTRES ESPÈCES DE LA ZONE CACOUNA-ÎLE VERTE

A- Description

Espèces vulnérables :

- Esturgeon noir (*Acipenser oxyrinchus*),
- Alose savoureuse (*Alosa sapidissima*)

Autres espèces fréquentant la zone

- Hareng de l'Atlantique. Couloir de migration, mai et juin.
- Anguille d'Amérique. Couloir de migration, septembre et octobre. Présence de deux sites de pêche, coffre/fascine, à 1 km à l'est du port de Gros-Cacouna.

B- Constat d'impacts cumulatifs

- *Le Hareng de l'Atlantique et l'Alose savoureuse* sont très sensibles aux ondes sonores sous-marines élevées. Dérangement, perte de l'habitat. Impacts prévisibles sur la chaîne alimentaire des mammifères marins fréquentant le secteur à la recherche de nourriture.
- *Anguille d'Amérique*. Le quai de 350 mètres de long du terminal est un obstacle à la migration des anguilles.
- *Déversement d'eau tiède résiduelle (17 à 20 degrés C) dans le fleuve*, environ 170 litres par minute provenant des vaporisateurs.

C- Question

Comment peut-on accepter, dans une évaluation environnementale Québec-Canada, des impacts cumulatifs sur le milieu physique et biologique par l'installation d'un diffuseur de 170 litres à la minute d'esu tiède (15 à 20 degrés C) dans une zone de protection marine, sans aucune étude pratique des impacts majeurs sur la chaîne alimentaire dans cet écosystème protégé qui est l'habitat de nombreuses espèces classées vulnérables en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables du Québec ?